

Effectif légal du Conseil : 40
Membres en exercice : 40
Membres Présents : 28
Votants : 36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION
Séance du jeudi 30 mars 2023

16. AMÉNAGEMENT DE L'AÉRODROME - BILAN À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
DU PUBLIC

L'an deux mille vingt trois, le jeudi trente mars, dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni, Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, à la suite de la convocation accompagnée d'une note de synthèse, adressée le vendredi vingt quatre mars deux mille vingt-trois (en application des dispositions des articles L.2121-12 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS :

Conseillers commautaires de la ville DES SABLES D'OLONNE

Yannick MOREAU, Alain BLANCHARD, Anthony BOURGET, Jean-Pierre CHAPALAIN, Annie COMPARAT, Karine COTTENCEAU, Gérard HECHT, Dominique HORDENNEAU, Maryse LAINE, Mauricette MAUREL, Armel PECHEUL, Loïc PERON, Caroline POTTIER, Lucette ROUSSEAU, Alexandre MEZIERE

Conseillers commautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE

Fabrice CHABOT, Maryse SOUDAIN

Conseillers commautaires de la ville de SAINT MATHURIN

Albert BOUARD, Patrice AUVINET, Gilles GAUDIN, Dany THOMAS

Conseillers commautaires de la ville de SAINTE FOY

Noël VERDON, Virginie AMMI, Rémi BAROTIN, Daniel COLAS, Audrey FRANCHETEAU

Conseillers commautaires de la ville de VAIRE

Michel CHAILLOUX, Philippe RUCHAUD

ABSENTS EXCUSES :

- Corine GINO, donne pouvoir à Lucette ROUSSEAU
- Florence PINEAU, donne pouvoir à Annie COMPARAT
- Orlane ROZO-LUCAS, donne pouvoir à Anthony BOURGET
- Isabelle VRAIN, donne pouvoir à Alexandre MEZIERE
- Jean-Luc HOTTOT, donne pouvoir à Maryse SOUDAIN
- Michel MANDRET, donne pouvoir à Fabrice CHABOT
- Jacqueline RUCHAUD, donne pouvoir à Albert BOUARD
- Nathalie LUCAS, donne pouvoir à Michel CHAILLOUX

ABSENTS :

- Lionel PARISET
- Thierry MONNEREAU
- Sonia TEILLET
- Ralph TRICOT

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Monsieur Noël VERDON

16 - AMÉNAGEMENT DE L'AÉRODROME - BILAN À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE
DU PUBLIC

Un équipement structurant à mieux inscrire dans son environnement

L'aérodrome des Sables d'Olonne est implanté en 1947 au sud-est de la commune. Il occupe une superficie de 32 hectares et possède une piste d'une longueur de 700 mètres. Il relève depuis 2017 de la compétence de l'Agglomération.

Aujourd'hui l'association « Aéroclub de Vendée » et les sociétés « Vendée Évasion » et « Vendée Aviation » y emploient au total 20 ETP.

Pour autant, l'aérodrome des Sables d'Olonne est un équipement vieillissant qui pose des problèmes de sécurité et de nuisances.

Réalisée par la société spécialisée ESPELIA en 2017/2018, une étude a permis de définir les possibilités d'aménagements améliorant le fonctionnement de l'aérodrome, répondant au double objectif, d'une part de conforter la plateforme actuelle et d'autre part, de requalifier l'espace existant, notamment dans un souci de préserver la quiétude du voisinage.

Une synthèse des conclusions de cette étude a été présentée en réunion publique le 1^{er} décembre 2017 et le 16 janvier 2018 ainsi qu'en Bureau Communautaire le 18 juin 2018.

Un avant-projet élaboré par un partenaire reconnu pour ses compétences en ingénierie aéronautique et en concertation avec les usagers et les riverains

Compte tenu de l'importance de cette opération, un appel d'offres a été lancé en 2018 pour retenir un maître d'œuvre compétent et apporter des réponses techniques à l'ensemble des enjeux.

En octobre 2018, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société INGEROP qui a notamment travaillé sur des projets de réaménagement des aérodromes de Biarritz, Ajaccio, Saint-Nazaire et Montpellier.

Depuis février 2019, de nombreuses expertises techniques et environnementales ont été réalisées sur le terrain (études environnementale, acoustique, géotechnique, topographique...). Elles constituent des bases essentielles pour définir un aménagement le moins impactant pour l'environnement et les riverains et répondant au plus près des attentes des usagers.

De plus, entre juin 2017 et octobre 2020, une quinzaine de réunions de travail et de concertation avec les usagers et les riverains ont permis de trouver un terrain d'entente autour d'un plan d'avant-projet.

En mars 2021, l'avant-projet a été déposé pour examen au « cas par cas » auprès de l'Autorité Environnementale (AE). Par arrêté préfectoral du 5 mai 2021, l'autorité environnementale a indiqué que le projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne devait être soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Dans ce cadre, le projet de l'aérodrome a fait l'objet d'une nouvelle concertation préalable du 30 novembre au 15 décembre 2022.

Un nouveau cycle de concertation pour partager constats et solutions

La concertation préalable vise à informer sur le projet le plus largement possible et à répondre aux questions du public lors des temps de rencontres. Elle a pour objectif de mettre à disposition des outils pour recueillir les avis et contributions afin de nourrir le projet.

Plusieurs actions et formats ont été proposés au public pour s'informer, échanger et transmettre leurs avis ou contributions.

Une réunion publique a été organisée à destination de l'ensemble des habitants et des usagers :

- Le mercredi 30 novembre 2022 : réunion publique de lancement.

Deux ateliers thématiques à destination des riverains directs et des acteurs locaux :

- L'atelier n°1 « Quels sont les impacts potentiels du projet sur son environnement et quelles mesures de réduction des impacts peut-on envisager ? », le 7 décembre 2022 à 18 h.
- L'atelier n°2 « Quels besoins, quelles attentes, quels points de vigilance en matière d'aménagement et d'usages des nouveaux équipements du site ? », le 15 décembre 2022 à 18 h.

Le public pouvait également transmettre ses questions, avis et contributions en complétant des registres papier mis à disposition au siège de l'Agglomération des Sables d'Olonne et dans les mairies des Sables d'Olonne, de l'Ile d'Olonne, de Sainte-Foy, de Saint-Mathurin, de Vairé et dans les mairies annexes. En ligne, sur la page web dédiée sur le site de l'agglomération des Sables d'Olonne. Par courrier électronique : aerodrome.concertation@lsoagglo.fr. Enfin, par courrier adressé au siège de l'Agglomération des Sables.

Aussi conformément à la législation en vigueur, l'avis de concertation réglementaire a été affiché dans les 5 mairies et 2 mairies annexes du périmètre de compétence de l'agglomération des Sables d'Olonne ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération, le 16 novembre 2022. En parallèle, 2 annonces légales ont été publiées dans deux journaux régionaux et locaux diffusés dans le département concerné :

- 1 parution dans l'hebdomadaire Ouest-France,
- 1 parution dans la version web et la version papier du Journal Des Sables.

Cet avis a également été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération dans la rubrique Actualités.

Une volonté de vulgariser l'information et de permettre au plus grand nombre de contribuer au projet de confortement de l'aérodrome

Fruit d'un travail de vulgarisation et de pédagogie, un dossier de présentation du projet de confortement de l'aérodrome a été élaboré en amont des temps de concertation et proposé aux acteurs et représentants du territoire, aux habitants et usagers de la plateforme (cf. annexe 1).

Par ailleurs, pour faciliter l'accès à l'information et permettre au plus grand nombre de contribuer à l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne, une page web dédiée au projet a été créée sur le site internet de l'Agglomération le 30 novembre 2022. Elle comprend des informations relatives aux objectifs et aux modalités de la concertation ainsi qu'un espace permettant au public de déposer ses contributions. Un certain nombre de documents y sont téléchargeables :

- Le dossier de concertation ;
- La charte de bonne conduite qui régit le fonctionnement de l'aérodrome des Sables d'Olonne, publiée le mercredi 14 décembre 2022 à la demande du public ;

Un communiqué de presse a également été adressé aux correspondants locaux du Journal des Sables et Ouest France le 21 novembre 2022 avec pour objectif d'annoncer largement le lancement de la concertation préalable autour du projet d'optimisation de l'aérodrome et les dates des rencontres publiques de la concertation.

Différents articles de presse sont parus dans la presse locale et régionale (cf. annexe 2).

Trois temps de concertation très suivis par les riverains de l'aérodrome d'où ressortent des sujets de préoccupation communs

La réunion publique de lancement s'est tenue le mercredi 30 novembre 2022. Elle s'est déroulée dans la salle Gargamoëlle, aux Sables d'Olonne de 18h30 à 20h00 avec 104 participants. Le déroulé de la réunion publique était le suivant :

- Une première partie de présentation de l'historique, des activités de loisirs existantes sur le site et des caractéristiques de l'aérodrome ;
- Une seconde partie de présentation des composantes de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne ;
- Une troisième partie de présentation de la méthodologie de l'étude d'impact avec un focus sur les études acoustiques et faune-flore en cours.

L'atelier n°1 « Les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement » a été organisé le 7 décembre 2022, en mairie annexe de la Jarrie. 34 personnes ont participé à cette rencontre (cf. annexe 3).

Pendant le temps participatif, les participants ont été invités à identifier et localiser les zones à enjeux du site et à proximité selon différents thèmes (environnement, qualité de vie, intégration paysagère et autre).

Enfin, l'atelier n°2 « Les modalités d'usages de l'aérodrome » a été organisé le 15 décembre 2022, en mairie annexe du Château d'Olonne. 29 personnes ont été présentes à cette rencontre (cf. annexe 4).

Par ailleurs, aucune contribution écrite n'a été recensée via les registres de contribution. En revanche, 41 contributions par voie numérique ont été réceptionnées et 2 contributions par voie postale ont été reçues. Parmi ces contributions :

- 2 contributions ont une tonalité plutôt favorable au projet. Ces messages rappellent le besoin de sécuriser l'aérodrome actuel et l'avantage d'une telle structure pour les grands événements des Sables d'Olonne ;
- 7 contributions ont une tonalité « neutre ». Il s'agit de demandes de documents, ou de partage d'information relatives aux VAC (Visual Approach Chart, cartes d'approche et d'atterrissage à vue) en vigueur sur différents aérodromes français ;
- 34 contributions ont une tonalité plutôt défavorable au projet. Elles rapportent des nuisances liées à l'activité de l'aérodrome et les inquiétudes concernant l'augmentation de l'activité dans le cadre de l'optimisation de l'aérodrome.

Quelles que soient les modalités de recueil des contributions, elles concernent principalement :

- Les nuisances en lien avec les activités du site,
- L'opportunité de report des activités de la plateforme sur l'aérodrome la Roche-sur-Yon et les retombées économiques potentielles pour le territoire,
- L'impact des aménagements et des activités de l'aérodrome sur l'environnement,
- L'information et la communication autour du projet.

Les principaux sujets évoqués et les enseignements

- Les nuisances en lien avec les activités du site (cf. annexe 5)
- L'opportunité du projet et les retombées potentielles pour le territoire (cf. annexe 6)

- L'impact potentiel des aménagements et des activités de l'aérodrome sur l'environnement (cf. annexe 7)
- L'information et la communication autour du projet (cf. annexe 8)

Chaque question a fait l'objet d'une réponse consultable sur le site de l'Agglomération des Sables d'Olonne.

Les fruits de la concertation et les engagements de l'Agglomération

- **En matière d'information et de dialogue avec le public**

La collectivité maintient ouverte la page web du site internet de la collectivité dédiée à l'information sur le projet. Elle prévoit d'alimenter cette rubrique en fonction des actualités du projet, faisant de cette page le point central de l'information.

De la même manière, la collectivité met à disposition la documentation autour du projet et en lien avec la concertation tels que les supports de présentation et comptes-rendus des rencontres de la concertation ainsi que la charte de bonne conduite actualisée en 2022 dès sa signature par le comité.

Enfin, la collectivité prévoit l'organisation, par l'intermédiaire du service Vie des Quartiers, de réunions d'information à l'échelle des quartiers concernés du Château d'Olonne et de la Pironnière, afin de présenter les résultats de l'étude d'impact. Les informations concernant ces événements seront communiquées sur la page web dédiée au projet et via les comités de quartier.

- **En matière de gestion des activités aéronautiques sur le site**

Pour assurer le bon encadrement des pratiques aéronautiques, la collectivité s'engage à faire les démarches relatives à la modification de la carte VAC (Visuel Approach Chart) pour intégrer le quartier de la Pironnière aux zones réglementées qui font l'objet d'une « restriction de survol ». La carte VAC est le document référent pour tous les aviateurs qui souhaitent décoller ou atterrir sur l'aérodrome des Sables d'Olonne. Elle peut être modifiée en faisant une demande aux services de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile).

En matière d'encadrement de la pratique sur le site, la collectivité rappelle que, la commission de suivi de la charte de bonne conduite qui réunit les représentants des collectivités locales, les utilisateurs de l'aérodrome et les représentants des associations de riverains peut intégrer de nouveaux acteurs, sous réserve de s'être constituée en association.

- **En matière de prise en compte des impacts environnementaux du projet**

Conformément aux engagements annoncés par la maîtrise d'ouvrage pendant les temps de la concertation et en réponse à la demande des participants concernant la préservation des zones naturelles présentes sur le site, la collectivité rappelle que l'avant-projet évite toutes les zones naturelles identifiées sur le site. S'agissant des inquiétudes concernant l'imperméabilisation des sols, l'Agglomération s'engage à étudier la possibilité d'installer un revêtement drainant sur le taxiway en réponse aux enjeux de ruissellement évoqués lors de la concertation.

De la même manière, un bassin d'orage et deux noues sont également prévus dans l'avant-projet pour répondre aux enjeux liés à la gestion de l'eau sur le site.

- **Concernant l'étude complémentaire relative à la qualité de l'air**

Attentive aux habitats et notamment les plus proches de la plateforme, la conduite d'une étude complémentaire sur la qualité de l'air en lien avec Air Pays de la Loire a été convenue par la collectivité. Chargée des campagnes de mesure menées depuis 10 ans sur le site de l'aéroport de Nantes Atlantique, Air Pays de la Loire va mener une étude pour mesurer la qualité de l'air autour de l'aérodrome des Sables d'Olonne. Ainsi, pendant 4 semaines au mois de juin 2023, des tests seront réalisés autour de l'aérodrome lors de laquelle, différents polluants seront ciblés tels que les particules fines PM10 et PM2.5, le carbone suie, les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et de monoxyde de carbone. Les résultats de cette étude seront rendus publics.

Calendrier des étapes à venir

Après le temps de la concertation, doit venir celui de la décision et de l'action.

Une fois le dossier d'étude d'impact rédigé, ce dernier sera déposé auprès des services de l'État en avril 2023. Son instruction durera 4 à 6 mois.

Une phase d'enquête publique débutera à partir d'octobre 2023 pour 3 mois, pendant laquelle, le dossier sera mis à disposition de tous les citoyens.

L'autorisation du projet interviendra en janvier 2024 et les travaux d'infrastructures débuteront en septembre/octobre 2024 pour 3 mois.

Les travaux de construction des hangars et de l'espace d'accueil/restaurant sont programmés en 2025.

* * *

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du territoire et urbanisme, réunie le 17 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

3 votes contre (Anthony BOURGET, Karine COTTENCEAU, Orlane ROZO-LUCAS)

3 abstentions (Caroline POTTIER, Jean-Luc HOTTOT, Maryse SOUDAIN)

- **D'APPROUVER le bilan de la concertation préalable avec le public dans le cadre du confortement de l'aérodrome.**

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne, les jour, mois et an susdits



Yannick MOREAU

Signé par : Yannick MOREAU
Date : 06/04/2023
Qualité : Président des Sables
d'Olonne

Président
Les Sables d'Olonne Agglomération

NB : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil communautaire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Aménagement de l'aérodrome – Bilan à l'issue de la concertation préalable du public : Annexes

Annexe 1 : dossier de concertation

Le dossier de concertation est structuré de la manière suivante :

- Présentation du maître d'ouvrage : l'Agglomération des Sables d'Olonne ;
- Présentation de l'aérodrome dans son territoire (historique, services, infrastructure, etc.) ;
- Un rappel des études menées qui ont conduit au choix de l'optimisation du site actuel ;
- La présentation de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne (aménagement, planning et budget prévisionnels) ;
- Une présentation des incidences potentielles du projet sur son environnement ;
- La présentation des objectifs et des modalités de la concertation préalable.

Le dépôt du dossier de concertation en version papier a été effectué le 14 décembre 2022 :

- 1 exemplaire a été déposé au siège de l'Agglomération des Sables d'Olonne.
- 1 exemplaire a été déposé dans les mairies suivantes : Les Sables d'Olonne, L'Île d'Olonne, Sainte-Foy, Saint-Mathurin et Vairé.
- 1 exemplaire a aussi été déposé dans les mairies annexes : d'Olonne sur Mer, du Château d'Olonne et de La Chaume.

Annexe 2 : Articles dans la presse locale et régionale

La réunion publique de lancement du 30 novembre a fait l'objet d'un article de presse paru dans le Journal des Sables, le 2 décembre : [Des échanges tendus lors de la réunion publique au sujet de l'aérodrome des Sables-d'Olonne | Le Journal des Sables \(actu.fr\)](#). Par la suite, deux articles ont été publiés dans Ouest-France à la suite de l'atelier participatif n°1 qui s'est tenu le 7 décembre : [Les Sables-d'Olonne. Réaménagement de l'aérodrome : une si difficile concertation... \(ouest-france.fr\)](#) et [Aérodrome des Sables-d'Olonne : cinq raisons de s'intéresser à son réaménagement \(ouest-france.fr\)](#).

Annexe 3 : l'atelier n°1 « Les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement »

Les objectifs assignés à l'atelier :

- Identifier avec les habitants les zones à enjeux autour du site de l'aérodrome ;
- Recueillir la vision et les points de vigilance des habitants vis-à-vis de l'avant-projet et son incidence sur l'environnement ;
- Proposer des premières idées de réduction des incidences identifiées.

Le déroulé de l'atelier n°1 était le suivant :

- Un premier temps participatif sur l'état initial de l'aérodrome afin d'identifier les zones à enjeux sur le site actuel d'après la connaissance des habitants ;
- Un second temps de présentation des composantes de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne ;
- Un dernier temps d'échanges avec les participants sur la base de cette dernière présentation afin de préciser les caractéristiques de l'avant-projet.

Annexe 4 : l'atelier n°2 « Les modalités d'usages de l'aérodrome »

Trois objectifs assignés à cet atelier :

- Recueillir les contributions des habitants sur les impacts potentiels de l'avant-projet et identifier des premières mesures d'atténuation de ces impacts ;
- Partager un socle de connaissances commun sur les modalités d'usages de l'aérodrome (AOT et Charte de bonne conduite) ;
- Recueillir les attentes du public concernant les modalités d'information et de communication pour la poursuite du dialogue territorial.

L'atelier était organisé en quatre temps :

- Un premier temps de présentation des composantes de l'avant-projet d'optimisation de l'aérodrome des Sables d'Olonne ;
- Un second temps qui se veut participatif afin de permettre aux participants d'identifier les impacts potentiels de l'avant-projet sur son environnement ;
- Un troisième temps de présentation des modalités d'usages du site (AOT, Charte de bonne conduite) ;
- Un dernier temps d'échanges avec les participants sur les modalités d'information et de communication dans le cadre de la poursuite du dialogue avec le public

Annexe 5 : Les nuisances en lien avec les activités du site

Les nuisances générées et ressenties par les activités sur l'aérodrome ont été un sujet récurrent dans les échanges pendant la concertation. Il s'agit notamment de nuisances sonores et olfactives répétées impactant le cadre de vie des riverains de l'aérodrome. S'ajoute aux nuisances actuelles, la crainte des habitants de voir augmenter les activités du site en lien avec l'optimisation de l'aérodrome et par conséquent, l'augmentation des nuisances associées.

En 2017, à la reprise du dossier par l'Agglomération, celle-ci a commandé à Espelia des études sur l'aménagement du site pour répondre aux besoins des usagers et réduire les nuisances sonores et olfactives. Cette commande confirme la récurrence de ces enjeux et l'ancienneté de leur prise en compte.

À propos des nuisances sonores, les mouvements (décollage et atterrissage) et les manœuvres des différents engins sur le site sont perçus comme problématiques par les riverains malgré l'existence d'une charte de bonne conduite qui encadre les horaires d'utilisation de l'aérodrome et préconise les décollages face à la mer. À ce titre, la charte de bonne conduite a été questionnée dans son fonctionnement et ses modalités d'application. En effet, pour plusieurs participants aux ateliers et notamment des riverains du site, les restrictions d'horaires induites par la charte ne sont pas respectées ce qui engendre des nuisances sonores. À ce titre, l'Agglomération étudie la désignation d'un gestionnaire permanent sur le site dans l'objectif d'améliorer sa gestion et notamment le respect de la charte de bonne conduite au sein de l'aérodrome.

Pendant la concertation les riverains ont témoigné de nuisances olfactives et exprimé leur inquiétude concernant le rejet de kérosène au-dessus de leurs habitations et les potentiels impacts sur leur santé. Pour certains, il conviendrait d'objectiver le sujet de la qualité de l'air à proximité et aux alentours de l'aérodrome. L'Agglomération souhaite répondre à cet enjeu en mettant en place une étude de la qualité de l'air à l'horizon de l'été 2023, avec Air Pays de la Loire, un organisme spécialisé dans la surveillance de la qualité de l'air.

À propos des nuisances générées par l'activité actuelle sur le site, la sécurité du site a également été questionnée dans la mesure où il n'y a pas de contrôle des mouvements (atterrissage et décollage) des engins qui viennent de l'extérieur (aérodrome ouvert à la

circulation publique). De plus, ces engins ne respectent pas nécessairement les horaires indiqués par la charte de bonne conduite.

Annexe 6 : L'opportunité du projet et les retombées potentielles pour le territoire

Le report des activités de la plateforme des Sables d'Olonne sur celle de La Roche-sur-Yon a été un sujet récurrent pendant la concertation. Un des arguments avancés est que cette dernière plateforme suffirait à accueillir les activités liées aux deux plateformes pour les deux territoires et permettrait d'arrêter l'activité sur la plateforme des Sables d'Olonne.

Un autre sujet concernant l'opportunité du projet a été évoqué pendant la concertation. Il concerne la délocalisation du site sur un autre site de l'agglomération. À ce jour, les études conduites montrent qu'il n'est pas possible, pour des raisons économiques et environnementales, de relocaliser l'aérodrome sur les sites étudiés des Sables d'Olonne Sud et du Coudriou. Forts de ce constat, les élus de l'Agglomération ont alors fait le choix de conforter et d'optimiser le site actuel.

Enfin, de nombreuses contributions partagées pendant la concertation remettent en cause les bénéfices réels et objectivables du projet sur le territoire et donc le caractère d'intérêt public du projet argumenté par le coût du projet. En ce sens, ils s'interrogent sur les retombées économiques actuelles et projetées de l'activité de l'aérodrome sur son territoire (emplois, tourisme, attractivité, etc.). À ce titre, et lors des différentes rencontres, l'Agglomération a souhaité rappeler les bénéfices induits par cet aérodrome pour l'intérêt public dans l'utilisation de la plateforme pour la sécurité civile, la gendarmerie de l'air ou encore la promotion de la ville lors du Vendée Globe et des retombées économiques que cela génère. En 2022, plus de 2 500 personnes ont profité de l'usage de l'aérodrome. Le chiffre d'affaire des activités de loisirs présentes sur l'aérodrome représente 2 millions d'euros. Selon une étude réalisée par la société Vendée Evasion, l'activité de parachutisme permet d'injecter 2,5 millions d'euros dans l'économie locale (restaurants, hôtels, campings...).

Annexe 7 : L'impact potentiel des aménagements et des activités de l'aérodrome sur l'environnement

De nombreuses contributions font référence à l'impact environnemental des activités aéronautiques sur l'environnement dans un contexte de réchauffement climatique et de transition énergétique. En effet, pour les opposants au projet, le développement de l'activité aéronautique sur la plateforme des Sables d'Olonne est incompatible avec les enjeux actuels de sobriété et de transition énergétique des territoires.

Concernant le risque d'impact des aménagements de l'aérodrome sur l'environnement, des précisions ont été demandées concernant l'implantation du bâti et l'allongement de la piste au Nord et leur emprise potentielle sur les zones naturelles identifiées du site : zones humides à proximité du camping, ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) et Espace Naturel Sensible (ENS)). En effet, les contributions font référence à la nécessité de préserver les espèces floristiques et faunistiques présentes sur le site.

L'Agglomération se veut rassurante quant à la préservation des sites identifiés. En effet, dans le cadre de la loi ERC et dans son respect, les infrastructures futures n'ont pas

vocation à impacter les zones sensibles. En effet, l'avant-projet d'optimisation évite toutes les zones classées sur le territoire.

Les contributions et inquiétudes qui ressortent également de la concertation concernant la gestion des eaux pluviales dans la mesure où l'avant-projet prévoit l'augmentation des surfaces artificialisées et perméables. Les contributions recueillies évoquent des solutions telles que la création de noues et/ou d'un bassin de rétention des eaux pluviales. De la même manière, la gestion des hydrocarbures a aussi été questionnée.

Annexe 8 : L'information et la communication autour du projet

De nombreuses contributions faites en séance et par écrit font état d'un manque d'informations autour du projet. À ce titre, il a été demandé de partager toute la documentation disponible concernant les études qui ont été conduites à ce jour sur le site (étude de délocalisation, étude sur l'impact sonore conduite en juillet 2021, études environnementales, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre de la poursuite du dialogue, le public a exprimé sa volonté d'être informé tout au long de l'avancée du projet par le biais d'une information régulière et sur différents canaux de communication à l'échelle locale. À ce titre, ont été évoqués la presse locale (Journal Des Sables notamment), le site internet de l'Agglomération ou encore la diffusion d'un courrier par boitage. De plus, il est demandé que l'information autour du lancement de l'enquête publique soit largement diffusée à l'échelle du territoire incluant la commune de Talmont-Saint-Hilaire.